



# CHAMPIONNAT DE LIGUE DE NORMANDIE – 2023 – V02 CK 2023/19

**FFSA**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Référence  
Enregistrement  
N° : **CK 2023 / 19**  
DATE : 12.01.2023

*Bastien*

## Sommaire

REGLEMENT SPORTIF .....	- 1 -
REGLEMENT .....	- 2 -
OBLIGATIONS GENERALES .....	- 2 -
LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT .....	- 2 -
CLASSEMENTS .....	- 3 -
CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES .....	- 4 -
PILOTES ADMIS .....	- 4 -
KARTS ET MATERIELS ADMIS .....	- 5 -
CARBURANT .....	- 6 -
SECURITE GENERALE .....	- 6 -
DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE .....	- 7 -
GRILLE DE DEPART .....	- 7 -
PROCEDURE DE DEPART .....	- 8 -
SUSPENSION D'UNE COURSE .....	- 8 -
REPRISE D'UNE COURSE .....	- 8 -
ARRIVEE .....	- 8 -
PARC FERME .....	- 8 -
INCIDENTS .....	- 8 -
DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX .....	- 8 -
DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM .....	- 9 -
REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON .....	- 9 -



### REGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting de Normandie (LKN) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting de Normandie.

La LKN est responsable de l'organisation de ce Championnat.  
Ce Championnat se déroule en une série de **Quatre épreuves** sur une période allant de **mars 2023** à **mai 2023** et sont qualificatives pour les Championnats de France.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).  
Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

La LKN établit le présent règlement du Championnat de Ligue reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les **3 épreuves sont qualificatives** pour les Championnats de France devront être terminées pour le **31 mai 2023**.

Un **règlement particulier** sera par ailleurs établi par chaque club organisateur, pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.



### Nomination des Officiels :

Le Président de la LKN nomme un Directeur d'Epreuve parmi les Directeurs de Courses.

Le directeur d'épreuve est responsable de l'épreuve lors de chacune des compétitions.

Avec le bureau de la LKN il nomme :

- Le Directeur de Course et son Adjoint
- Le Président de la Commission Sportive et les deux autres membres du Collège
- Le Responsable Technique et son Adjoint



Pendant le championnat, il a autorité pour imposer le respect des règles d'organisation (cahier des charges Normand), des règles de sécurité et toute autre décision nécessaire au bon déroulement des manifestations.

La LKN peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LKN, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

## REGLEMENT

1] Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être impérativement visée par la FFSA.

## OBLIGATIONS GENERALES

2] Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition et le présent Règlement Sportif et les annexes FFSA.

3] Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

## LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT

### 4] Calendrier des compétitions du Championnat :

Le Championnat se déroule sur **quatre** compétitions.

Les dates retenues pour ces compétitions sont :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| - 25/26 mars 2023- ASK K61 – Circuit d'Aunay les Bois               | - Epreuve qualificative |
| - 15/16 avril 2023 - ASK La Hague - Circuit de La Hague             | - Epreuve qualificative |
| - 29/30 avril 2023 - ASK st Pierre – Circuit ST Pierre/Dives        |                         |
| - 20/21 mai 2023 - ASK Rouen 76 - Circuit Lucien LEBRET à Anneville | - Epreuve qualificative |

### Statut de la Compétition :

5] Les compétitions ont le statut de compétitions nationales.

### 6a] Chaque compétition comprendra :

- une préfinale, les positions de départ seront déterminées par le classement de la ou des manches qualificatives.
- une finale, les positions de départ seront déterminées par l'arrivée de la préfinale.



**6b) Déroulement de la compétition :**

INTITULE	CATEGORIE	CONDITIONS	Longueur
Essais qualificatifs	Toutes catégories		6mn
MANCHES QUALIFICATIVES	Mini 60	Par temps sec Par temps de pluie	10 km 7 km
	Toutes catégories	Par temps sec Par temps de pluie	12 km 9 km
PRE-FINALE	Mini 60	Par temps sec Par temps de pluie	12 km 9 km
	Autres catégories	Par temps sec Par temps de pluie	17 km 12 km
FINALE	Mini 60	Par temps sec Par temps de pluie	12 km 9 km
	Autres catégories	Par temps sec Par temps de pluie	17 km 12 km



Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée (« La Ligne ») à la fin du dernier tour. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

## CLASSEMENTS

**7a) Attribution des points à tous les finalistes**

Le classement de la préfinale et celui de la finale donneront lieu à l'attribution des points suivants :

<b>50 points au 1<sup>er</sup></b>	<b>19 points au 7<sup>ème</sup></b>	<b>13 points au 13<sup>ème</sup></b>	<b>7 points au 19<sup>ème</sup></b>
<b>40 points au 2<sup>ème</sup></b>	<b>18 points au 8<sup>ème</sup></b>	<b>12 points au 14<sup>ème</sup></b>	<b>6 points au 20<sup>ème</sup></b>
<b>32 points au 3<sup>ème</sup></b>	<b>17 points au 9<sup>ème</sup></b>	<b>11 points au 15<sup>ème</sup></b>	<b>5 points au 21<sup>ème</sup></b>
<b>26 points au 4<sup>ème</sup></b>	<b>16 points au 10<sup>ème</sup></b>	<b>10 points au 16<sup>ème</sup></b>	<b>4 points au 22<sup>ème</sup></b>
<b>22 points au 5<sup>ème</sup></b>	<b>15 points au 11<sup>ème</sup></b>	<b>9 points au 17<sup>ème</sup></b>	<b>3 points au 23<sup>ème</sup></b>
<b>20 points au 6<sup>ème</sup></b>	<b>14 points au 12<sup>ème</sup></b>	<b>8 points au 18<sup>ème</sup></b>	<b>2 points au 24<sup>ème</sup></b>
<b>1 point au-delà du 24<sup>ème</sup></b>			

Les pilotes ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la préfinale et de la finale se verront attribuer 2 points supplémentaires.

**Tous les résultats sont comptabilisés pour le classement général du Championnat de Ligue**

**7b) Disqualification :** Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à Disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

**7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE**

Tout pilote licencié dans la Ligue de Normandie, inscrit à la totalité du Championnat, avant la première épreuve, et prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue, marque des points sur chacune des quatre épreuves.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.



Le Président de la Ligue de Normandie adressera impérativement, à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France **pour le 31 mai 2023**.

### **Absence à une épreuve – Non-présentation en Prégrille phases finales**

Tout pilote absent lors d'une épreuve ne marquera aucun point.

En cas d'absence pour cas de force majeure (maladie, accident...) avec production d'un certificat médical ou de décès, il sera attribué un point pour la préfinale et un point pour la finale.

**Il en sera de même pour les pilotes présents mais ne se présentant pas au départ des phases finales.**

## **CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES**

**8]** Le Championnat de Ligue est ouvert à tout pilote détenteur :

- de la licence Nationale Concurrent Conducteur Karting « NCKK » en cours de validité pour **2023**
- d'une licence Internationale de Karting Pilote Concurrent Conducteur en cours de validité pour **2023**
- d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère en cours de validité pour **2023**, et de l'autorisation de cette dernière.



## **PILOTES ADMIS**

**9a]** Tout pilote désirant concourir dans le cadre du Championnat de Ligue à la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

**9b]** Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA et inscrits à la totalité du championnat.

**9c]** Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

**9d]** Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

**9e]** Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (Sauf cas de force majeure).

**9f]** Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement à la totalité des épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

**9g]** L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques

En cas de non-participation partielle ou totale du pilote au Championnat, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, deux laissez-passer et l'emplacement paddock.

Seuls, l'aire de stationnement des camping-cars et le droit de piste de la journée du vendredi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.



## KARTS ET MATERIELS ADMIS

**10a]** Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

CATEGORIE	TYPE MOTEUR	NOMBRE	PLOMBAGE MOTEUR
MINI 60	VORTEX MINI FR	UN	OUI
NATIONALE	ROTAX J125 MAX Ou ROTAX J125 MAX EVO	UN	OUI
SENIOR-MASTER GENTLEMAN	IAME X30	DEUX	NON
KZ2 SENIOR MASTER/GENTL	MOTEURS HOMOLOGUES CIK/FIA	DEUX	NON
ROTAX Max Senior & Max Master	ROTAX J125 MAX Racing et Evo	DEUX	OUI

### Châssis - Moteur :

**10b]** Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini 60 et Nationale (cf. tableau ci-dessus).

**10c]** Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

**10d]** Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

### Pneumatiques :

**10e]** Pour les **2 premières épreuves** en catégories Mini 60 un pilote pourra disposer que de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière en gestion libre.

Il en sera de même pour les **2 épreuves suivantes**.

Pour les **2 premières épreuves** en catégorie Nationale, un pilote pourra disposer que de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière en gestion libre.

Il en sera de même pour les **2 épreuves suivantes**.

Il en sera de même pour les pneumatiques pluies sauf pour la catégorie Mini 60 pour lesquelles les pneus pluie ne sont pas autorisés.

Pour les autres catégories, la dotation pour les **2 premières épreuves** est de 4 pneumatiques slick avant et 4 pneumatiques slick arrière, en gestion libre.

Il en sera de même pour les **2 épreuves suivantes**.

Pour les pneus pluie, dans les catégories autorisée, le concurrent peut enregistrer 3AV et 3Ar à chaque course.





## TABLEAU RECAPITULATIF DE DOTATION EN PNEUMATIQUES

		Mini 60	Nationale	Rotax Max	Senior Master Gent.	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gent.
Essais libres + warm up	PLUIE	Q	NON	Libre	Libre	Libre
	SLICK	Q	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais chronométrés + manches + phases finales	PLUIE	Q	NON	3AV 3AR par Epreuve	3AV 3AR Par Epreuve	3AV 3AR Par Epreuve
	SLICK	Q	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4	4AV 4AR Pour épreuves 1&2 et 3&4
Gestion des pneumatiques		Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Observations :		Enregistrement de 4AV 4AR Slicks maximum pour épreuves 1&2 et 3&4				

**10f]** L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la Prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition (essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

**10g]** La Ligue de Normandie attribue, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

## CARBURANT

**11]** Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

## SECURITE GENERALE



12] Se reporter à l'article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA.

## DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a] La compétition se compose d'Essais libres officiels, de Séances Essais Chronométrées Qualificatives, de Manches Qualificatives, d'une préfinale et d'une Finale.

13b] Les essais libres officiels se dérouleront le samedi suivant l'horaire officiel de la compétition. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende **100 €**.

13c] La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au **briefing**, tous devront impérativement signer la feuille de présence sous peine d'une amende **125 €**. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d] Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, **six minutes**, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e] L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés. Un point leur sera attribué.

13f] Manches Qualificatives

Création de séries si nécessaire :

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	etc...
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	

13g] Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

13h] Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

Déroulement des Manches Qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D
	B contre C	A contre C	B contre D
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D
	B contre C	A contre D	B contre E
		B contre D	C contre E

13i] Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux Phases Finales (préfinale et finale) que s'il a effectivement participé aux Manches Qualificatives, la non-participation aux Manches Qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constaté par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la préfinale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13j] Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la préfinale.

## GRILLE DE DEPART

14] Article 2.19 des prescriptions générales CIK/FIA.



## PROCEDURE DE DEPART

15] Se reporter à l'article 2.20 des Prescriptions générales CIK/FIA.

16] **Sur demande du Directeur de Course**, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

## SUSPENSION D'UNE COURSE

17] Article 2.21 des Prescriptions générales CIK/FIA.

## REPRISE D'UNE COURSE

18] Article 2.22 des Prescriptions générales CIK/FIA.

## ARRIVEE

19] Article 2.23 des Prescriptions générales CIK/FIA.

## PARC FERME

20] Article 2.13 des Prescriptions générales CIK/FIA.

## INCIDENTS

21] Article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA.

## DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

22] Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de la ligue de Normandie.

Tarif 2023 Championnat		Dates d'inscription
Championnat Régional (hors pneumatiques) règlement exclusivement par internet sur le site de la Ligue	Engagement au championnat : 120€	Avant le 12 mars 2023
	Participation complémentaire par course : 80€	
	Paiement en une fois : 120€ + 4x80€ = 440€	Avant le 12 mars 2023
	Possibilité de paiement en 2 fois :	
	1er versement : 120€ + 2x80€ = 280 €	Avant le 12 mars 2023
	1er versement : 120€ + 2x80€ + 40€ = 300 €	Du 12 mars au 19 mars
	2ème versement : 2x80€ = 160 €	Avant le 17 Avril 2023
	2ème versement : 2x80€ + 40€ = 200€	Du 17 avril au 24 avril 2023
Engagement 1 course Chpt Régional	125€ internet; 135€ Chèque, CB ou espèces 145€ Internet, 155€ Chèque, CB ou espèces	plus de 5 jours avant la course moins de 6 jours avant la course

Pour les licenciés dans une ASA une majoration de 25€ par course sera demandée sauf ceux ayant payé l'adhésion de 45€ à la LKN.

En cas de non-participation totale ou partielle du pilote au championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement sauf cas de force majeure.





### 23] NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toutes facilités aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 24] RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

## DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25] A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Une coupe, offerte par la Ligue de Normandie sera remise aux trois premiers de chaque catégorie. **Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.**

## REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26] Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Normandie en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Normandie.

Fait à Aunou le Faucon le 06 janvier 2023.

Pour la Ligue de Karting Normandie  
Le Président  
Claude GRIPON

